

Compte-rendu du Conseil Municipal **Mardi 19 mars 2019 à 17h45**

PRESENTS : Mesdames BAXTER, DELPLACE, MOLLIS, REVEL, DUJON.
Messieurs BOTTANI, GALZY, GARREC, PALAY.

ABSENTS : Mesdames BATENS, BEURNE, TAVERA, Messieurs FAUCHER, PERRIER, BARDOC.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La séance est ouverte à 17h45.

Vente terrain et maison « Gaillard » - Redécoupage et modification des prix de vente

Il est rappelé les délibérations n°2016-50 et 2016-67 et 2017-43 autorisant :

- à diviser en 5 lots la parcelle cadastrée **section D n°623 (lots A, B, C, D, E)**
- à conserver le lot E (1495 m², comprenant la parcelle D622) et le lot A (137m²) que la commune aménagera.
- à laisser en vente, au plus offrant, l'immeuble et les terrains cadastrés **section D n°623** sis à Collias chemin de la Paille, au prix minimum de (net vendeur pour la commune) :
 - **Lot B : Terrain viabilisé de 626 m² au prix de 115 000 euros TTC**
 - **Lot D : Maison d'habitation + 679 m² de terrain au prix de 288 000 euros net vendeur.**
 - **Lot B + lot D, à savoir la maison d'habitation avec un terrain de 1305 m² au prix de 350 000 euros net vendeur.**

Au vu du marché actuel et des demandes recueillies lors des visites, afin d'augmenter les possibilités de vente, il est proposé de revoir le découpage des parcelles restantes (suite à la vente d'un terrain à bâtir) tel que sur le plan ci-joint et de modifier en conséquence leur prix de vente :

- Le lot A pour 1.468m², destiné à devenir un square communal.
- Le lot B pour 655m², terrain à bâtir mis en vente à **115 000€**.
- Le lot C, c'est à dire l'habitation sur 461m² de terrain au prix de **250 000€**.
- Le Lot D, local à poubelles pour 15 m².
- Le lot E, pour 229m², places de parkings.

Pour la vente du premier terrain, un rescrit a été demandé à l'administration fiscale. Ce rescrit a permis de définir notamment les règles d'application de la TVA sur la vente du terrain et sur les autres ventes projetées précédemment dans la délibération 2017-43. Le projet ayant changé, il va donc falloir redemander un rescrit.

Vote : 8 voix pour et 1 abstention (Mme Dujon)

Achat d'un véhicule en remplacement de la camionnette communale

Une des camionnettes communales ayant été endommagée lors d'un accident de service puis déclarée épave, a été détruite.

Il est proposé que la commune se dote d'un véhicule type VL à benne, d'occasion, pour la remplacer (un utilitaire plus gros que les pick-up).

Ce véhicule devra permettre aux employés communaux de transporter les différents matériels dont ils ont besoin pour leurs activités (cuve d'arrosage, concassé ou autres fournitures de voirie et autres matériels volumineux) ainsi que tables, chaises, barrières et autres matériels nécessaires aux diverses manifestations.

Ce véhicule devra être de faible kilométrage, dans l'objectif de pouvoir rendre service à la commune pendant un grand nombre d'années.

Il est proposé que la commune consacre un maximum de 20 000 € HT à cet achat.

Ce véhicule sera marqué du logo de la commune.

Vote : unanimité

Convention entre la commune de Collias et l'ESAT O.S.A.R.I.S

Considérant que le rôle d'une collectivité territoriale est de pouvoir donner sa chance à tous.

Considérant qu'il s'agit aussi de favoriser l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap tout en répondant à un besoin en personnel.

Considérant que la convention de collaboration entre la Commune de Collias et l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) O.S.A.R.I.S a pour objet de décrire les conditions et modalités de collaboration entre les parties.

Considérant qu'il s'agirait de prendre dans le cadre d'une mise à disposition une personne en situation de handicap pour assurer les missions de propreté du village, entretien des berges du gardon et des

espaces verts, à temps complet.

Le coût annuel pour la commune est évalué à 14 000€.

Vote : unanimité

Bail antenne radio-téléphonique Orange

Il est présenté le projet de bail qui a pour objet de préciser les conditions d'implantation, mise en service et exploitation d'une antenne radiotéléphonique sur la parcelle D n°37 par la société Orange.

Ce bail consenti pour une durée de 12 ans, est assorti d'un loyer annuel de 8 000€ (huit mille euros) avec une augmentation systématique de 1% par an.

Vote : unanimité

Règlement collecte – SICTOMU

Le nouveau règlement de collecte répond à la volonté politique du SICTOMU de modifier les règles de dotation des bacs des ménages afin de responsabiliser les usagers et de les inciter à bien effectuer le tri de leurs déchets. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Afin de pouvoir mettre en pratique cette modification, il est nécessaire d'actualiser le règlement de collecte, notamment le chapitre 3 «Règles d'attribution et d'utilisation des contenants pour la collecte en porte à porte ».

Vote : unanimité

Boucle cyclo découverte «Uzège-Pont du Gard»

Le développement de la pratique du vélo constitue une demande forte de la population et représente un potentiel intéressant pour le développement du tourisme sur le territoire. Il est proposé de valider une nouvelle boucle cyclo qui passerait notamment par notre commune. La boucle cyclo découverte Uzège-Pont du Gard, sa réalisation et son entretien sur le territoire de la commune de Collias serait fait par la Communauté de Communes du Pont du Gard ;

De plus, dans le cadre du Plan VELO, le SMGG a demandé, suite au schéma de mobilité douce sur le périmètre des gorges du Gardon, une subvention à l'ADEME, pour le financement possible d'équipements, notamment d'ateliers de réparation, de points accueil et gardiennage de cycles et de création de voies vélos. Le projet prévu se ferait, en premier lieu, à Collias.

Vote : unanimité

Opposition compteurs Linky pour bâtiments communaux

De façon générale et sans parler des qualités ou des défauts des compteurs Linky, le seul changement systématique de compteurs qui fonctionnent parfaitement soulève quelques questions et interrogations en matière de coût (5 à 7 milliards d'euros avancés par ERDF), en matière de suppression d'emplois (chez les distributeurs d'électricité et leurs sous-traitants), en matière de santé et de sécurité (même si les avis des experts en la matière sont discordants), de protection des données personnelles, de recyclage...

Il est rappelé qu'a eu lieu, à ce sujet, une réunion, le mardi précédent, au foyer, avec un représentant d'associations anti-Linky Il est rappelé que, le lendemain, les référents collectivités d'Enedis ont reçu les administrés qui le souhaitaient.

Il est proposé d'émettre une opposition de la commune à la pose de compteurs Linky pour ses bâtiments communaux.

Vote : 2 contre (Mrs Bottani et Galzy) 2 abstentions (Mmes Dujon et Mollis) et 5 pour

Madame Mollis quitte la réunion à 18h40.

Questions diverses/ Informations

Obligation Légale de Débroussaillage :

Monsieur Bottani informe qu'une réunion publique organisée par l'ONF aura lieu au foyer le 27 mars à 18h30.

Madame Dujon présente son cas personnel et explique qu'elle ne pourra être présente à cette réunion. Depuis des années, elle se demande comment faire car ses voisins ne débroussaillent pas et elle a peur des risques de feux. Monsieur Bottani lui explique qu'il faut débroussailler autour de sa maison même chez les voisins sauf si ce sont des terrains constructibles. Monsieur le Maire et Monsieur Bottani lui indiquent que Mme Milla, à l'accueil de la mairie, et le site internet pourront la renseigner précisément.

Forage :

Monsieur Bottani explique que la foration est terminée. La société de forage a trouvé de l'eau à plusieurs profondeurs, jusqu'à 30m, dont le débit est suffisant pour un approvisionnement en eau du village.

Les premières analyses sont en cours mais, même si elles sont conformes aux normes, Monsieur Bottani précise qu'il va falloir probablement attendre 2 à 3 ans pour obtenir l'autorisation administrative de se servir du nouveau forage pour la consommation du village.

Monsieur le Maire en profite pour faire un point financier sur cette première partie du forage. Initialement, le montant des travaux estimés et notés dans la demande de subvention s'élevait à 142 000€ avec toutes les options. Aujourd'hui, le coût réel devrait être de 77 000€ dont seulement 25% à la charge de la commune, le reste étant financé par le Département et l'Agence de l'eau. Mais ce chiffre reste encore à confirmer.

Monsieur Bottani indique que l'ancienne STEP a été démolie.

Office de tourisme :

Monsieur le Maire souhaite faire part de son agacement et mécontentement face à la situation actuelle. L'office du tourisme, en 3 ans, est passé d'un statut associatif (CA à majorité de professionnels et associatifs du tourisme) à un EPIC (avec plus d'élus que de socio-professionnels) puis à une SPL, (Société publique par action) regroupant les offices d'Uzès et Remoulins en un seul office dont le C.A ne comporte plus que des élus communautaires. Pour ce faire, le bureau de la SPL a licencié les 2 anciens directeurs et engagé une nouvelle directrice en Avril dernier. Ce même bureau a décidé, sans concertation du C.A dont Monsieur le maire fait partie, de se séparer de la nouvelle directrice, fin février. De plus, la directrice-adjointe quitte ses fonctions pour un congé maternité, ce qui laisse un office sans direction.

Monsieur le Maire explique que cela fait maintenant plusieurs années qu'il se bat pour obtenir un point information tourisme sur la commune. Jusqu'à présent, il y en avait un sur Aramon, Saint-Quentin, Lussan, Uzès et Remoulins.

Suite à une étude lancée par l'office sur la redistribution des points d'informations touristiques, il avait été acté l'achat d'un véhicule qui servirait d'office mobile sur Collias et le Pont du Gard mais, au vu des changements à la direction, le projet n'a plus l'air d'actualité et aucun C.A n'est programmé pour discuter, ni du départ de la directrice ni de la suppression du point tourisme sur Collias.

D'autre part, des demandes de blocage de ce projet avaient été faites par certains maires de l'Uzège et par Mr Verdier. Ceux-ci demandaient à laisser passer les élections municipales avant de s'attaquer à cette réorganisation. Monsieur le maire pense que ces considérations politiques n'ont pas lieu d'être et qu'il faut continuer à travailler tout le long du mandat sans tenir compte de ces éventuelles réélections ! Le personnel de Remoulins travaille désormais sur Uzès, seul point d'informations touristiques encore ouvert. Monsieur le Maire informe aussi que la commune d'Uzès, propriétaire des locaux de l'office, lui loue pour une somme de 84 000€ par an, alors qu'à Remoulins les locaux sont mis gracieusement à la disposition de la SPL par la commune et que des spectacles ayant lieu sur Uzès sont produits par l'office à hauteur de 25 000 euros ce qui fait peser un risque sur les finances de l'office. Monsieur le maire explique qu'il travaille à ce que ces dépenses qui n'existent que sur la Communauté de communes d'Uzès cessent et qu'il a voté contre le budget, en l'état, au dernier C.A.

Afin de remplacer la directrice adjointe pendant son congé, la chargée de mission à la culture et au sport de la CCPG, déjà débordée, va être mise à disposition à mi-temps de l'office.

La chargée de mission tourisme et développement de la CCPG est parti à temps complet, ainsi que la directrice adjointe de la CCPG, pour un mi-temps sur une structure extérieure à la CCPG, la CleanTech. Monsieur le Maire se pose alors la question si la démarche est délibérée de commencer à sortir des éléments de la CCPG pour ensuite fusionner avec Uzès.

Parc naturel régional

Monsieur le Maire explique qu'il en va de même pour le PNR. Ce projet, initié en 2005, dont l'étude, financée par la région, a été confiée au SMGG (Syndicat Mixte des Gorges du Gardon) en 2009 avait été stoppé de 2014 à 2016 pour cause d'élections, malgré un résultat plus que positif sur l'opportunité d'un tel projet. Elle concernait 119 communes.

En 2016, le SMGG reprend l'étude à zéro, avec de nouveaux élus, cherche les subventions et initie un comité de pilotage pour démarrer le projet. Celui-ci définit un nouveau périmètre, qui couvre 80 communes plus 17 communes associées et 6 villes-portes, définit le type de structure, une association, qui portera le projet et sa gouvernance (30 % de voix pour la région, 30% pour le département, 30% pour les communes et 10% pour la société civile. Ne reste plus que la décision de la Région de créer

cette association qui sera en charge de créer les statuts du futur Parc et de coordonner les premières actions.

Mais, porté par Mrs CHAPON et VERDIER, est proposé qu'une autre structure, le PETR, qui jusqu'ici ne s'était jamais préoccupé de ce projet soit porteuse du projet en appui de l'association.

La région demande alors, avant toute création de l'association, de se mettre d'accord sur la structure qui aiderait l'association à fonctionner. Sachant que le PETR ne dispose pas des ressources humaines nécessaires, celles-ci étant déjà prises par le Schéma de Cohérence Territoriale et la gestion des Fonds Leader, entre autres.

Monsieur le Maire affirme qu'il s'agit de pure politique au mauvais sens du terme et d'enjeux de pouvoirs comme ne le veulent plus les français et qui, de plus, va à l'encontre du bon développement des projets de territoire.

Une proposition de co-gouvernance des 2 structures SMGG et PETR a été portée au PETR qui n'a pas donné suite (ni acceptation, ni refus). Le projet est donc bloqué et tout est fait pour laisser passer les élections, soit encore 2 ans de perdus, au minimum.

Le maire est très agacé par cette situation et, afin de faire bouger les choses, propose que la commune de Collias soit également porteuse du projet. Il annonce qu'il proposera, selon ce qui se passera, dans les semaines suivantes, une délibération dans ce sens.

Question du public

Aucune

La séance est levée à 19h.